



Place Gabriel Péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
Service Urbanisme
☎ 01.48.92.44.44

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP 094 022 24 C0121
Déposé le : 02/10/2024
Demandeur : Monsieur AZZOUG Amirouche
Sur un terrain sis à : 28 avenue Jean Bouin à
Choisy-le-Roi (94600)
Références cadastrales : 22 AN 251
Nature des travaux : Installation d'une pompe à
château air-eau

MONSIEUR AZZOUG AMIROUCHE
28 avenue Jean Bouin
94600 Choisy-le-Roi

CERTIFICAT DE NON OPPOSITION TACITE A UNE DECLARATION PREALABLE
Délivré par le Maire au nom de la commune

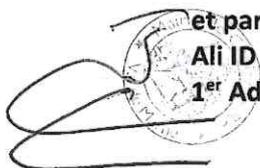
Le Maire de la commune de CHOISY-LE-ROI certifie ne pas s'être opposé à la déclaration préalable enregistrée sous le n° DP 094 022 24 C0121, déposée le 02/10/2024 par MONSIEUR AZZOUG AMIROUCHE. L'avis de dépôt de la demande susvisée a été affiché en Mairie en date du 04/10/2024.

Conformément à l'article R. 424-13 du Code de l'urbanisme, la décision de non-opposition tacite à la déclaration préalable est donc ici réputée acquise depuis le 03/11/2024.

Le présent certificat est délivré en application de l'article R. 424-13 du Code de l'urbanisme, pour servir et faire valoir ce que de droit. Le présent certificat a été transmis au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du Code général des collectivités territoriales, en date du **28 NOV. 2024**.

A Choisy-le-Roi, le 20/11/2024

Pour le Maire de Choisy-le-Roi,
et par délégation,
Ali ID ELOUALI
1^{er} Adjoint au Maire



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.